



## **AVIS PUBLIC** **ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du mercredi 20 juillet 2022 :

- ▶ Le règlement numéro 100 modifiant le règlement de zonage numéro 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville concernant les appentis et les capteurs solaires;
- ▶ Le règlement numéro 101 modifiant le règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault concernant les appentis et les capteurs solaires

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville ainsi que sur le site Internet au [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca) dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 12 août 2022.

**Elyse Maheu**  
**Greffière**



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Elyse Maheu, greffière de Ville de Daveluyville certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 12 août 2022. J'ai également fait publier ledit avis sur le site Internet de la Ville de Daveluyville le 12 août 2022. Conformément à l'article 345.1 de la Loi sur les cités et ville, le règlement numéro 40 relatif à la publication des avis publics a été adopté lors de la séance du 11 septembre 2017 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 12 août 2022.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Elyse Maheu', is written over a horizontal black line.

Elyse Maheu  
Greffière